

**Procès-Verbal Conseil des Écoles
Jeudi 26 février 2015**

Début de la séance : 18h30

Présents:

Municipalités :

M. Devaux, maire de La Quinte
M. Hallereau
et M Stevens, Adjoint et conseiller municipal de La Quinte
M. Dubois, maire de Lavardin
Mme Raynaud, adjointe aux affaires scolaires
M. Bonsergent, conseiller municipal à Lavardin

Enseignants :

Mmes Belliard, Bruneau, Dyas, Jouault, Chaignard, M Derouin.

Parents d'élèves élus à Lavardin :

MASY Sabrina, RAGAIGNE Céline

Parents d'élèves élus à La Quinte :

LECORNUE Magali, GRAFFIN Karine, ROBLOT Anne Laure, HENRI Karine

Coordinatrice TAP Lavardin

PERRAULT Geneviève

Excusés:

Parents d'élèves :

STEVENS Katia, GUITTON Arnaud élus à Lavardin
CHARLOT Carole, élue à La Quinte

Absents :

M Monbrun, IEN le Mans Ouest
VILLETTE Fabrice

1. Bilan des effectifs

A ce jour

	Lavardin		La Quinte
	PS 19 MS 14 GS 23 CP 8		CE1 25 CE2 13 CM1 20 CM2 17
Mme Jouault	PS MS 19 + 6 =25	Mme Chaignard	CE1 25
Mme Dyas	MS GS 8 + 13 =21	Mlle Ylend	CE2 CM1 13 + 12 =25
Mme Bruneau	GS CP 10 + 8 =18	M Derouin	CM1 CM2 8 + 17=25
Total	64 élèves	Total	75 élèves

Effectif total du RPI 139 élèves (+ 2)

+2 arrivées (lundi matin 2 mars) dont nous n'avons pas parlé car l'information est tombée après la clôture de la réunion.

2. Prévisions Rentrée 2015.

Pré-inscriptions : 8

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
8	19	14	23	8	25	13	20	130 + 2*

M. Devaux (maire de La Quinte) nous informe qu'une famille nouvelle sur la commune vient inscrire son enfant samedi pour la rentrée prochaine. 3 nouvelles maisons seront terminées en fin d'année. 30 lots fin 2017.

Des terrains sont en vente sur Lavardin et La Quinte, ce qui devrait nous permettre de maintenir nos effectifs au-delà du seuil critique de 130 élèves.

3. P.P.M.S : Plan Particulier de Mise en sûreté

Définition

Le PPMS, ou « Plan Particulier de Mise en Sûreté » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la **mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement** en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ce plan définit notamment des lieux de **confinement** répartis dans le groupe scolaire, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au [BO EN Hors-Série n° 3](#) du 30 mai 2002 réglemente la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires.

SE CONFINER : S'enfermer dans un lieu

Qu'est-ce qu'un « événement majeur » ? : C'est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une [tempête](#), une inondation, un [nuage toxique](#), un séisme, un [accident nucléaire](#) ou comme on a pu le voir malheureusement dernièrement, une prise d'otages.

Mise en place à Lavardin.

Une réunion a eu lieu avec Mme Raynaud, adjointe au maire de Lavardin ainsi qu'un RV avec la conseillère pédagogique chargée de la sécurité dans les établissements scolaires.

Nous avons une trame établie dans le bulletin officiel qui nous permet de construire un outil utilisable en cas d'urgence. Pour nous à Lavardin, le PPMS est regroupé dans un classeur et dans une malle qui reste toujours dans la cuisine de l'école.

Dans ce classeur, nous trouvons principalement des listes d'élèves, un annuaire d'urgence, des consignes de soins et de prises en charge.

Pour constituer la malle PPMS des demandes de matériel ont été faites à la mairie. En effet, il nous est demandé de posséder par exemple: *Radio, piles, gobelets, eau, essuie-tout, lampe de poche à dynamo, brassards, trousse d'urgence.*

A la suite de ce conseil d'école, les familles seront informées de l'existence de ce Plan Particulier de Mise en sûreté et des consignes qu'elles doivent respecter en cas de confinement. Elles seront également informées qu'un exercice de confinement sera effectué prochainement.

Ceci est à différencier du plan d'évacuation que nous effectuons quand il y a une alerte incendie.

COMPLEMENT DE DEMANDE A LA MAIRIE DE LAVARDIN :

Après relecture par la responsable de la sécurité à l'inspection départementale de l'éducation nationale, il a été soulevé que sur l'école de Lavardin, il y a nécessité d'avoir 2 lieux de confinements. Classe SCAN et Bâtiment principal. Nous avons choisi de prévenir le bâtiment SCAN par sifflet ou cloche mais en cas de confinement Il serait interdit de sortir du préau..

Par conséquent, nous devons trouver un autre moyen de communiquer ou de s'alerter entre bâtiments. Il nous a été conseillé LA CORNE DE BRUME. (très sonore et ne nécessitant ni piles, ni électricité)

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte à proximité immédiate du site de l'accident ou par radio ou par haut-parleur :

- **N'allez pas vers les lieux du sinistre.**
Vous iriez au-devant du danger.

- **Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités**

Fréquences sur lesquelles les stations conventionnées sont accessibles:



Pour une alerte nationale :

France Inter 92.6 Mhz

France Info Le Mans : 105.5 Mhz

France Info La Ferté : 105.7 Mhz

France Info Sablé : 105.3 Mhz



Pour une alerte départementale :

En général, il s'agit des stations « France bleu »

France bleu Le Mans : 96.0 Mhz

France bleu La Flèche : 91.7 Mhz

France bleu Sablé : 105.7 Mhz

Pour consulter la carte de couverture des réseaux FM : <http://www.radioactu.com/frequences/>

- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.**

- **Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement. Les enseignants connaissent les consignes à observer. La protection des enfants à l'école, sur décision du préfet est organisée et peut comprendre leur évacuation, la prise de cachets d'iodure de potassium en cas de danger d'exposition à l'iode radioactif.**

- **Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser.**

- **Recevez avec prudence les informations n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**

4. Actions pédagogiques

■ Lavardin

- Animation dans les classes sur le thème du tri des déchets et du recyclage. Pays de la haute Sarthe.

- Le 100^{ème} jour. Rencontre GS/CP de Lavardin (classe de Mme Bruneau) – CE1 La Quinte :
DATE : Lundi 9 mars (105^{ème}) (utilisation du car sivos matin et soir pour les enfants habitant Lavardin)

- GS/CP/CE1 : Piscine à partir du 27 mars les vendredis. Départ LAVARDIN 13h50 sur le T.A.P
A compter de ce jour, les MS ne feront plus la sieste les vendredis et participeront aux activités péri-scolaires.

Les municipalités soulèvent le problème d'une personne en moins dans l'encadrement Tap pour la prochaine période (1 mois en mai) et s'inquiètent de cette augmentation de 14 élèves les lundis et vendredis. Après les arrêts de travail de plusieurs membres du personnel et des diminutions de subventions, elles n'ont pas trouvé la solution pour financer un remplacement. Elles peuvent transformer les tap en garderie mais ne le souhaitent pas. Les parents parlent de bénévoles mais cette solution est très aléatoire.

G. Perrault signale des dates particulièrement compliquées au niveau des effectifs.

Le conseil municipal étudiera ce point et mettra en place un renfort pour assurer l'encadrement de nos élèves.

- PS/MS : sortie à la ferme. DATE Lundi 11 mai

-MS/GS et GS/CP iront à Montoire au musée MUSIKENFETE. DATE : Jeudi 7 mai
Présentation de la journée. Découverte d'instruments du monde et concert l'après-midi.

GS CP : Demande de visite de la caserne. Accord pour le 19 mars. Mme Bruneau ne souhaite pas emmener le groupe de grande section de la classe de Mme Dyas car le groupe serait trop important et la visite moins intéressante.

■ La Quinte

CE1 : rencontre danse contemporaine fin mai 2015
Participation au Printemps des Poètes

CE1/CE2 : visite de la galerie sonore à Angers au mois de mai. DATE : lundi 18 mai

Du CE1 au CM2 : L'inventomobile (ateliers sur le thème du son ; sciences ; exposition). Un animateur viendra sur 2 journées (19-20 mars)

CM1/CM2 : Séjour en Angleterre du 18 au 22 mai 2015 (36 sur 37 élèves partiront en Angleterre)

Ouverture d'un blog pour la classe de Mme Chaignard. Adresse : <http://passerelle.ac-nantes.fr/laquinte/>
Elaboration d'une charte qui sera jointe au règlement intérieur à la rentrée prochaine.

Rencontres USEP :

Cross Ouest-France du CE2 au CM2 17 janvier 2015

Mini Basket fin mai. 29 mai

Demande prêt de la mallette sécurité routière.

Les maires sont heureux de cette diversité.

5. Aménagement du temps scolaire et péri-scolaire.

La parole est donnée à Magali Raynaud

Suite à une réunion à Beaumont, si les communes veulent continuer à être subventionnées, elles devraient mettre en place un PEDT. Celui-ci doit être fait en lien avec les enseignants, les parents et validé par le conseil d'école.

Le taux d'encadrement change et les qualifications des personnels également.

La commune de La Quinte s'inquiète du coût et souhaite une information de l'IEN.

La commune de Lavardin veut mettre en place une commission pour réunion de travail.

Elles vont calculer le coût du personnel.

M. Hallereau demande si des modifications vont être apportées aux tap en prenant en compte l'avis et les idées du personnel tap.

6. Budgets investissements et petits travaux

Lavardin:

Réalisé :

- ✓ Achat de 4 grandes jardinières pour plantations d'un mini potager
- ✓ Achat de toiles cirées pour protéger les tables des classes maternelles.
- ✓ Clé de la cantine
- ✓ Clé du portail
- ✓ plan de masse
- ✓ Copies des rapports de sécurité.

En attente :

- Aménagement de placards ou achat d'armoires pour la petite salle située entre les deux classes maternelles.
- Cloison entre le grand dortoir et la petite salle afin de pouvoir utiliser cette salle l'après-midi.

Réponse mairie : Nous attendons la décision de la commission de sécurité.

- Changement des rideaux dans le dortoir

Réponse mairie : Un devis a été fait.

- Refaire les tracés des terrains

Réponse mairie : A noter sur le cahier de M. Péan (mairie)

- tableau en liège pour le bureau

Réponse mairie : (non entendue...)

- Peinture du hall de l'école

Réponse mairie : Question non abordée au conseil municipal. Beaucoup de frais liés aux TAP. A redemander en 2016

- Claustres dans les toilettes des petits

Réponse mairie : devis obtenu ; 200 euros par claustra. En attente d'un nouveau devis

- Copie rapport incendie. (en attente)
- Difficulté pour le car à prendre le virage sur la route des étangs en sortant du parking de l'école

Réponse mairie : Un panneau « interdiction de stationner les jours de classe » sera installé.

Nouvelles demandes :

- **Rapport sécurité électrique** : Qu'en est-il des éléments signalés comme défectueux et à remplacer, signalés l'année dernière par la SOCOTEC ?

Réponse mairie : A revoir en conseil municipal.

- Scotch pour confinement (voir PPMS)
- Corne de brume (PPMS)
- Trace du Document Unique (travail effectué par Mme Erault avec un conseiller municipal)
- INSCRIPTIONS CANTINE. Prévoir des modalités d'inscriptions extérieures à l'école. A la pré-rentrée , nous donner la liste des enfants mangeant à la cantine.
- Demander à Rémy Mauboussin de tester le bouton ARRET D'URGENCE (préau couvert).

La Quinte

Réalisé:

- aménagement de la réserve
- boîte aux lettres déplacée.

A réaliser

Postes cd

Réponse mairie : budget voté. C'est accepté.

Travaux: Les tracés des terrains de jeux sur la cour de La Quinte sont à repeindre.

7. Dates à retenir

3^{ème} conseil d'école : 19 juin 2015 à 20h à La Quinte. Réunion préparatoire le 8 juin 2015.

Si les parents ont des questions à poser lors de ces Conseils d' Ecole, les faire parvenir aux directeurs pour les réunions préparatoires.

8*** *Des questions ont été posées aux maires mais n'étaient pas à l'ordre du jour.*

Repréciser aux parents élus que toutes les questions doivent être posées avant la réunion même celles pour la mairie.

1- Qu'en est-il du règlement intérieur de la cantine de La Quinte ?

Réponse mairie: Il est en construction et devrait être bientôt terminé.

2- Que faire si on a un problème avec un membre du personnel communal ou SIVOS ?

Réponse mairie : Si possible, dans un premier temps, en parler directement avec la personne concernée.

Si le problème persiste, en parler aux maires.

3- M.Hallereau demande si les enseignants utilisent le point lecture ?

Réponse enseignants de La Quinte : Ils possèdent une bibliothèque de classe bien fournie et certains ouvrages du point lecture ne sont pas adaptés ou non vérifiés avant d'être empruntés par les enfants.

Fin de la séance : 20h30